## XVII. ${ }^{\text {e }}$ OEuvre

 de M: Boifinortier, ContenantVI Suites A Deux Muzettes, Qui conviennent aux Vieles, 36 Flùtes-a-bec, Traverfieres,\& Haubois.

## Copic Ou Privilago.

 Les gene lemano nos Couns de Parlement, Maitres des rajuites ordinaires de notme Hötel, Cr; Conurií, Privost de Paris, Baillifos, Scnechaus, lenns Licutcnans aivils, et autror nos justicicrs quill aparticnden, Salut. Notre bien ame' Joseph Boismorticr nous a fait cxposer quül desire roit donner cue public plusicuns picces de muarique, lant vocale quTilrumentale, de sa compose

 fäure imprimer et graver lesklites picees de musique, tant vocule 'ju'mstrumentale de sa cöpo sition, ch telle forme, marge, caractere, entuin ou plusicuns vohumes, conjointem.'ou scparément ct autant de fois que bon luey semblera, ct de les vendre, faire vendere et delviter par toutnotre royaume pendant le tems te huit amnées consccitives a compler du jour de la date desdites prasenter. Faisons deffences a louter personnes de quelque qualite' et condition-
 comme aussy "tous imprimaurs, surverus, mandiands en laille doucc, al autres, dimprimer
 de mustique en tout on on parthe, thy d'a fare ancuns axtraits sous quelque pretarte -
 des caxemplaires contrefiuils, de trais de crux. qui auront droit de liny; a peine de confiscatione
 mages et mitribs. A la duave que ces pracentes seront emmeribtrés tout aut lone de tour le depens dom
 In gravure et muprassion descdites piccer de musique serve faite dans notre Romymume et wounait lemes, en bon papiar et en beaux carraderas conformenement anux reglenens de la librairie, st quiavant que de los exposer en vente le menuscrit, qravé ou imprime scrat icmis, dans le mème etat ou lapno

 ateque publique, un danns celle de notre duatcan du Louvere, d un dans celle de notred'tres dee et cat Chevalier biar-de des Scounax de Firance Le Sieur Flcurzaun d'Avmenomville, le tout a peine tarpasant ou ses avans catuse pleincment et pais vous mandons at ayjoignons de faire jouir: trouble ou empecherment; Voulons que la copic to tive puawhes quil sazu imprimence ou arave tout

 Lé comme a lorzoinal, commandons aut premier notre luwifsier on Sargont de finiue pour lexae cution dicelles lons actes roquit et necefsaires sans demander autre permifion et nonobstäd
 a Paris le ag feverer län de grace 17*4, et de notre regnele g. Parle Roy anson Conscalusigne










－

）Corer


园 （ ）昰四
（




















（2）者
等








